

**Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie  
Universitaire**

**N° 2020-8**

**Séance du 10 avril 2020**

---

Président: Pasquale MAMMONE

Vice-président: Corinne ROBACZEWSKI

**Proposition de fonctionnement de la Commission Formation et  
Vie Universitaire par visioconférence**

Condition d'acquisition du vote: majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres présents ou représentés: 23

Nombre de vote pour: 23

Nombre de vote contre: 0

Nombre d'abstention: 0

M. le Président présente le fonctionnement de la Commission Formation et Vie Universitaire par visioconférence:

Textes de référence:

- Ordonnance 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire
- Ordonnance 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial

Proposition de fonctionnement:

- Les principes de fonctionnement de la CFVU tels que figurant dans les statuts et le règlement intérieur de l'université restent applicables.
- Les membres à voix délibérative, et les membres invités tels que prévus par les statuts ont été convoqués. Un appel a été effectué par la Direction des Etudes en début de séance afin d'établir la liste des membres participants.

- La CFVU par visioconférence fait l'objet d'un enregistrement conservé jusqu'à la validation du procès-verbal de la séance.
- Les débats sont confidentiels vis-à-vis des tiers.
- La validation du PV sera effectuée de la manière suivante: le procès-verbal provisoire, lorsqu'il sera rédigé, sera adressé aux membres du conseil par mail. Un délai de 8 jours sera donné aux membres pour qu'ils puissent formuler le cas échéant des observations. Au-delà de ce délai, le PV sera considéré comme adopté et mis en ligne dans sa version définitive.
- Pour participer aux débats, le membre souhaitant prendre la parole branche son micro, et indique son identité et son souhait de prendre la parole. Il attend que M. le président lui attribue la parole avant de s'exprimer.
- Le vote se déroule de la manière suivante:
  - M. le président met au vote une proposition,
  - Il demande qui vote contre la proposition, ceux qui le souhaitent se manifestent
  - Il demande qui s'abstient, ceux qui le souhaitent se manifestent
  - Il indique si la proposition est adoptée.

M. le Président soumet au vote la proposition de fonctionnement de la Commission Formation et Vie Universitaire, qui est adoptée à l'unanimité.

Fait à Arras, le 10 avril 2020

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Pasquale Mammone', written over a light blue grid background.

Pasquale MAMMONE